

Projets Pédagogiques en 3^e année

CADRE OFFICIEL

La formation comporte 24 semaines d'enseignement dont une semaine de révisions avant le diplôme d'Etat alternant avec 26 semaines de stages et 9 semaines de vacances.

Répartition des stages cliniques :

- * Médecine – 4 semaines
- * Psychiatrie – 4 semaines
- * Chirurgie – 6 semaine
- * Santé publique – 3 semaines
- * Personnes âgées – 3 semaines
- * Stage temps plein à option – 6 semaines

Chaque stage donne lieu à une évaluation notée sur 20 points (rapport de stage inclus dans le dossier scolaire)

Evaluation clinique : elle comporte 2 mises en situations professionnelles qui se déroulent sur les lieux de stage.

Elle comprend :

L'exposé de démarches de soins (sur 10 points)

La réalisation de soins auprès des personnes (sur 10 points)

L'enseignement théorique : il est constitué de 7 modules fixes dont un module optionnel et des modules transversaux

Evaluation théorique : 5 évaluations dont au minimum 3 devoirs écrits et anonymes ; 2 d'entre eux au moins doivent être des cas concrets. Chaque cas concret porte sur 2 modules enseignés en 3^e année.

Chaque évaluation concerne le(s) module(s) fixe(s) étudiés ainsi que les modules transversaux associés.

Un travail de fin d'études d'infirmier, écrit et personnel, de 15 à 20 pages sur un thème d'intérêt professionnel choisi par l'étudiant en accord avec l'équipe enseignante. Il est noté sur 20 points (10 points/contenu écrit et 10 points/la soutenance)

EQUIPE PEDAGOGIQUE

L'équipe enseignante de 3^e année est constituée de 2 formatrices coordinatrices travaillant en collaboration avec 4 autres formateurs de l'I.F.S.I., chacun d'entre eux intervenant plus par-

ticulièrement à certaines périodes modulaires, sous la direction de la directrice de l'I.F.S.I..

OBJECTIFS

Au terme de la 3^e année, l'étudiant(e) doit être capable :

- De dispenser des soins infirmiers à un groupe de personnes dans tous les secteurs d'activité
- D'assumer les responsabilités inhérentes à la fonction dans la perspective de son futur exercice professionnel
- De préciser son projet professionnel

FORMATION THEORIQUE

Les modules fixes (7) retenus pour la 3^e année sont les suivants :

- * Soins infirmiers aux personnes atteintes d'affections digestives (60 heures)
- * Module 3 de psychiatrie (100 heures)
- * Soins infirmiers aux personnes atteintes d'affections endocriniennes et de maladies métaboliques (40 heures)
- * Soins infirmiers aux personnes atteintes d'affections néphrologiques et urologiques (60 heures)
- * Soins infirmiers aux personnes atteintes d'affections neurologiques (60 heures)
- * Soins infirmiers aux urgences, en réanimation et transfusion sanguine (80 heures)
- * Module optionnel d'approfondissement en soins infirmiers (80 heures)

Les modules transversaux :

A ces 7 modules, s'associe la suite de l'enseignement des modules transversaux commencé en 1^{ère} et 2^{ème} année.

FORMATION CLINIQUE

Les stages : ils concernent les 6 stages obligatoires

D'autre part, 70 heures de stage de nuit sont obligatoires au cours de la formation ; officiellement prévus pendant le stage temps plein à option de 3^e année où se déroule le diplôme d'état, et après aménagement, ce stage peut être réalisé au cours de la 3^e année, voire de la 2^{ème}

année.

Les objectifs de stage prévoient une progression dans le nombre de personnes prises en charge, allant de 2 à 10 personnes (2 en réanimation).

L'ÉVALUATION

Les étudiant(e)s doivent satisfaire aux exigences du contrôle continu pour se présenter aux épreuves du diplôme d'état.

Contrôle continu :

Théorique :

- * 2 tests de connaissances évaluant :
 - le module soins infirmiers aux personnes atteintes d'affections endocrinologiques et la 2ème partie du module 3 de psychiatrie
 - le module soins infirmiers aux personnes atteintes d'affections néphrologiques et urologiques

* 2 cas concrets évaluant 2 modules chacun :

* le module des soins infirmiers aux personnes atteintes d'affections digestives et la 1ère partie du module 3 de psychiatrie

* le module soins infirmiers aux personnes atteintes d'affections neurologiques et et le module soins infirmiers aux urgences, en réanimation et transfusion sanguine

* une évaluation du module optionnel dont les modalités dépendent du projet spécifique à chaque module effectué

Un travail de fin d'études :

noté sur 20 points, cette note est ramenée à 40 points dans le récapitulatif de la 3ème année pris en compte pour le diplôme d'état.

Mise en situation professionnelle (MSP) :

2 MSP notées :

* Concerne 4 à 6 personnes soignées pour la 1ère mise en situation

* Concerne 6 à 10 personnes soignées pour la 2ème mise en situation

Les critères d'évaluation sont ceux de la grille régionale utilisée pour le diplôme d'état et sont connus des étudiant(e)s.

Les stages :

Notés sur 20 points, ils comprennent toutes les notes de stage effectuées en 3ème année.

Les étudiants n'ayant pas obtenus une moyenne de 10/20 au contrôle continu ou ayant une note inférieure à 8 à un module (ceci après les

rattrapages prévus par les textes), ne pourront pas être présentés au diplôme d'état.

Les épreuves du diplôme d'état

Elles sont organisées dans la dernière période du stage à temps plein pour la mise en situation professionnelle.

Elles comprennent :

* Une épreuve écrite et anonyme d'une durée de 4 heures portant sur la totalité du programme des 3 années d'étude, sous la forme d'un cas concret ; 2 sujets sont proposés au choix des candidats.

* Une mise en situation professionnelle consistant en la prise en charge des soins d'un groupe de 2 à 10 personnes, suivie ou précédée des exposés de 2 au moins des situations de ces personnes.

L'obtention du diplôme d'état tient compte :

* Du contrôle continu de 3ème année (50 %)

* Des épreuves du diplôme d'état (50 %, sans note éliminatoire)

Soit :

contrôle continu :

* 5 devoirs écrits de 3ème année, notés sur 30 points

* 2 mises en situation professionnelle de 3ème année notées sur 30 points

* la moyenne des stages de 3ème année, notée sur 20 points

* le travail de fin d'étude, noté sur 40 points

Total de 120 points

diplôme d'état :

* cas concret écrit, noté sur 60 points

* mise en situation professionnelle, notée sur 60 points

Total de 120 points

L'admission est à 120 points sur 240 (sans note éliminatoire)

La note éliminatoire correspond à l'une ou l'autre des situations suivantes :

* Une note inférieure à 12/30 aux soins,

* Une note inférieure à 21/60 pour l'ensemble de l'épreuve de mise en situation professionnelle

* Une note inférieure à 21/60 à l'écrit